

**De la révocation de l'Edit de Nantes
à la convocation des Etats Généraux,**

**LES GENTILSHOMMES VERRIERS
DANS L'HISTOIRE DU PAYS DE FOIX ET DU COUSERANS**

Mademoiselle Agnès de SAINT-BLANQUAT, archiviste

L'histoire des événements auxquels furent mêlés les gentilshommes verriers dans le pays de Foix et le Couserans n'est plus à écrire. Pour les hauts faits qui ponctuent leur histoire comme pour la vie quotidienne, les détails abondent, tirés des archives autant que de la tradition orale. D'excellents historiens, généralement issus des familles verrières, ont réuni une somme considérable de documents. L'écheveau généalogique commence à être suffisamment démêlé et peut servir de toile de fond à l'histoire.

Il ne pourrait être question en si peu de temps de broser en une vaste fresque l'histoire des verriers. D'ailleurs, y a-t-il une histoire des verriers ? Il y a un groupe humain, champ d'investigations ouvert aux historiens, aux sociologues et à tout chercheur en sciences humaines. Ce champ est encore à exploiter pour une large part.

En puisant dans les travaux de nos prédécesseurs et dans les documents, je voudrais essayer d'entrevoir avec vous quelles furent la place et l'originalité de la classe des verriers dans la société de leur temps et de leur région. Plus précisément je voudrais tenter de le concrétiser à deux moments précis de l'histoire, deux époques de crise :

Au moment de l'événement politique et religieux que fut la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, et lors de la convocation des Etats Généraux, en 1789.

Ces deux événements bornent un siècle très difficile pour les verriers qui étaient alors en majorité protestants.

On voudrait pouvoir donner des chiffres précis concernant les verriers en activité dans la seconde moitié du XVII^e siècle à Gabre, à Mauvezin-de-Sainte-Croix et à Fabas. Mais les données sont mouvantes, comme la réalité qu'elles recouvrent : migrations saisonnières, fréquents déplacements, associations éphémères pour une campagne ou deux.

Plusieurs verreries fonctionnent alors dans le vallon de Gabre : celle des Garils, la plus ancienne, fondée au début du XVI^e siècle par les Robert venus de la Montagne Noire, celle des Bousquet fondée par les Grenier, de La Bade, de Liouard, du Bois de l'Hôpital et de La Coudère. D'après la tradition et surtout les vestiges récemment découverts, une verrerie semble avoir fonctionné un temps à Gabre même. Vers La Bastide-de-Sérou il y avait des verriers à la Lèze, à Goutte Gay et à Mane. Celle du Gayetayré à Serredecor ne reprint

pas d'activité après sa destruction pendant les troubles religieux de la minorité de Louis XIII, en 1621.

Plus à l'ouest, des Berbizier sont verriers probablement dès le XVI^e siècle. Il y a eu en tous cas un Vidal Berbizier, verrier à Sainte-Croix, habitant à Mérigon, en 1605.

LE METIER

Pour cette fin du XVII^e siècle, deux documents à peu près contemporains nous font saisir à la fois l'état des verriers actifs en Foix et Couserans et leur recherche de nouvelles implantations.

C'est tout d'abord une de ces nominations de syndics, nécessaire pour la vérification périodique des titres de verriers. L'acte retenu par Anglade, notaire du Mas, le 2 septembre 1675 — il y aura trois siècles de cela dans quelques jours — fait apparaître sept Robert qui en représentent onze, un Grenier agissant pour lui-même et mandaté par deux autres et un Berbizier agissant pour lui-même et quatre autres, suivant une procuration reçue par M^e Fom, notaire à Nogaro-en-Armagnac.

Ce dernier détail est significatif des usages des verriers qui s'engagent assez loin de chez eux pour une ou plusieurs campagnes, tout en restant en relations étroites avec leur point d'amarrage familial.

Le comportement des verriers, communautaire et quelque peu tribal, et l'endogamie du groupe font que les noms des seigneuries ne fournissent que des indications approximatives et n'aident pas tellement à distinguer les individus les uns des autres... Ainsi pour ne prendre qu'un exemple Michel de Robert, sieur de Biros, nommé syndic en 1675, est fils de Jean, sieur de Montauriol. Mais dans le même acte un Marc de Berbizier est également qualifié de sieur de Biros...

On peut également se demander de quelle circonscription sont ces 19 verriers présents ou représentés. L'acte de 1675 est assez imprécis et parle des « gentilshommes exerçant le dit ard aux verreries de la présente comté de Foix et autres ressortissants »...

Saint-Quirin, auteur déjà ancien d'une somme sur les gentilshommes verriers du Languedoc, mentionne, mais sans précision ni référence, « qu'un grand nombre de Verbizier réunis à Nogaro élisent la même année l'un des leurs pour syndic ». S'il en est ainsi il est permis de penser que les verriers réunis ou représentés au Mas était effectivement du Comté de Foix et probablement de la région de Sainte-Croix et Fabas. Mais on voit cependant cinq verriers de Nogaro envoyer leur procuration au Mas...

Autre acte significatif, également passé par devant Anglade, le 16 mars 1681 : Jacques de Grenier Perilhou et Clovis de Robert Falga, exploitant précédemment ensemble la verrerie des Garils à Gabre, s'associent pour affermer une partie de la forêt de Mauvezin, à Camarade, au Comté de Foix-Rabat. Il paraît que l'exploitation de Camarade ne se poursuit pas longtemps. Elisée de Robert mentionne

tout de même parmi ses archives un reçu de fermage de cette forêt de 1687 : l'exploitation aura au moins duré 6 ans.

A partir de cette époque les verreries se déplacent vers l'ouest, renforçant les effectifs existant déjà dans la région de Marcenac et de Sainte-Croix.

LES FORETS

C'est que la question du bois commence à se poser avec acuité. Deux faits nous serviront d'illustration. Un peu avant la période qui nous occupe, on assiste en France sous le ministère de Colbert et dès le début du règne personnel de Louis XIV, à une reprise en main du domaine royal. La restauration des forêts fort délabrées du fait des habitants et de leurs droit d'usage, des industries telles les forges et les verreries, fut une des tâches jugées urgentes. Dans la région de Toulouse, Louis de Froidour est alors chargé de la Réformation des Eaux et Forêts et pourchasse les usurpateurs. C'est ainsi qu'il met fin en 1669 à l'usage du bois du Comté près de Serredecor par les verriers, concédé en 1579 à titre viager pour Henri de Navarre à Jean et Etienne de Robert.

A la même époque la communauté des Gabrais est sommée de présenter ses titres à l'usage du bois de l'hôpital, appartenant à la Commanderie. Jean de Robert Montauriol, qui est à ce moment-là l'un des consuls de Gabre, revendique l'usage de ce bois et demande un délai pour produire les titres qu'on lui réclame. Elisée de Robert qui rapporte le fait ignore comment l'affaire se termina, mais il est certain que le régime de l'usage des forêts se fit de plus en plus restrictif dans les contrées déjà trop déboisées.

LA POPULATION

Les états de la population de cette fin du XVII^e siècle ont été dressés dans le but très précis de recenser les protestants, puis, après 1685, les nouveaux convertis — N.C. en abrégé. Ces états, Elisée de Robert les a publiés pour Gabre et pour Mauvezin où des verreries fonctionnent, rappelons-le, depuis 1681. Vers 1683 il y avait à Gabre :

— 60 familles catholiques représentant 330 individus (7 portent l'indication « convertis ou nouveaux convertis, mais peut-être davantage entrent dans cette catégorie) ;

— 31 familles protestantes représentant 139 individus.

A Mauvezin :

— 18 familles protestantes représentant 86 communiants et beaucoup d'enfants.

Parmi les familles catholiques notre source ne donne les noms que de 3 familles de Grenier et 1 de Verbizier.

Il faudrait avoir des listes équivalentes pour la région de Sainte-Croix et de Fabas, de Mercenac : mais le protestant est rare en Gascogne. Il n'est pas ressenti comme un danger pour le pouvoir et pour l'Eglise qui n'éprouvent pas le besoin de les recenser avec précision.

En fin de compte il y aurait toute une étude démographique à faire tant ces listes ne nous donnent qu'un état partiel de la population des verriers.

Si toutefois nous comparons la liste des familles protestantes en 1683 avec une liste de nouveaux convertis de Gabre de 1686 (conservée aux Archives de l'Ariège) nous arrivons à des totaux très voisins, de 139 en 1683 et 136 en 1686.

En examinant de près la liste de 1686 où le clerc préposé a pris soin de faire suivre une partie non négligeable des noms des initiales « G.V. », on constate qu'un certain nombre de noms ont changé : soit qu'on ait employé des surnoms différents, soit que certaines familles aient fait quelque migration verrière, soit enfin qu'elles se soient éloignées pour cause de religion. Les protestants de Gabre durent abjurer pour la forme et en bloc comme en témoigne l'attestation du premier consul contresignée par Michel de Robert Biros et Annet de Robert Lasserre, le 4 mars 1686 (fait rapporté par Elisée de Robert). Ceci nous amène à nous poser la question de savoir si les verriers ont émigré à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Robert-Labarthe, dans la liste qu'il donne des protestants de nos régions émigrés à l'étranger, ne mentionne que Jeanne Grenier, de Saint-Antonin, et Marguerite de Grenier Latour, de Gabre, vraisemblablement la même que celle que signale Baird dans son histoire des réfugiés huguenots en Amérique : elle avait épousé Pierre Poirer, pasteur à New York pendant 17 ans, mort en 1704. Cela met l'époque de leur départ vers 1687. Il y en eut très certainement d'autres, mais pas en très grand nombre.

A Bex, Suisse dans le pays de Vaud, autour du pasteur Bourdin, des Falentin et des Dusson réfugiés du Mas-d'Azil, on ne trouve aucun Gabrais.

C'est que nos gentilshommes sont des verriers et non encore des pasteurs; ils n'exercent non plus de professions libérales. Ils se comportent donc à cette époque dans leur majorité non comme des nobles ou des bourgeois, mais comme des artisans obligés pour survivre de rester sur les lieux de leur gagne-pain : on peut y voir un signe manifeste de leur position sociale tout à fait particulière qui fait d'eux une classe à part.

*
**

Faisons maintenant un saut d'un siècle dans le temps. Que se passa-t-il au moment de la convocation des Etats Généraux de 1789 ?

— Il n'y a aucun représentant des gentilshommes verriers de Gabre à l'assemblée de Foix (30 mars-5 avril), ce qui n'est peut-être pas surprenant, puisque Gabre était une enclave languedocienne relevant de la sénéchaussée de Toulouse ;

— Puis il ne semble pas y en avoir eu davantage à l'assemblée de la sénéchaussée de Toulouse.

— A la première assemblée spontanée et illégale du Couserans, tenue par opposition au Comminges, dont les procès-verbaux ont récemment été découverts aux archives du Calvados, à Caen, apparais-

sent le second jour, c'est-à-dire le 23 avril, avec le Comte de Foix Fabas, les sieurs de Robert de Labarthe et de Robert-Monner.

— La deuxième assemblée convoquée pour élire un représentant de chaque Etat (du 25 au 30 mai) fut agitée et prolongée à cause d'une question qui polarisa celle du domicile des gentilshommes verriers. Leurs migrations saisonnières permettaient-elles de les considérer comme domiciliés dans le Couserans? Seize gentilshommes verriers dont sept Robert, quatre Verbizier, quatre Grenier et un Suère participaient à l'assemblée. Une minorité de la noblesse leur contesta à plusieurs reprises le droit de voter, notamment le Comte de Terssac et le Marquis de Mailholas. Après de longues discussions et l'avis de plusieurs commissions, à la question posée par le sieur de Robert Labarthe en ces termes : « L'art de la verrerie exige et a de tous temps exigé que les nobles qui l'exercent fassent sept mois de résidence dans les endroits propres à leurs travaux. Ils ont souvent du bien dans la sénéchaussée desdits lieux, plusieurs y sont nés et y bâtissent des logements pour eux et pour leur famille. A la fin desdits sept mois de résidence, ce qui même s'étend quelques fois jusqu'à dix mois, sont-ils recevables à voter aux assemblées qui se font dans la dite sénéchaussée? »..., il fut décidé que ceux qui pouvaient en conscience se dire domiciliés dans la partie du Couserans qui n'était administrée ni par les Etats de Foix ni par ceux de Languedoc voteraient dans l'assemblée. Ce fut le cas de la plupart des verriers présents.

Mais cet incident permet de constater :

1) que le rythme saisonnier des verreries s'est poursuivi invariablement. Si certains étaient fixés sur les lieux de travail, dans la juridiction de Fabas, de Sainte-Croix et de Mercenac, la plupart n'y résidaient que pour la durée des campagnes, continuant imperturbablement leur migration bi-annuelle;

2) que ce mode particulier de vie les met à part du reste de la noblesse dont certains membres se montrent volontiers agressifs à leur égard.

C'est le moment de rappeler l'anecdote rapportée par Elisée de Robert concernant la même assemblée : « Au moment du vote pour la nomination du député, quelques membres de l'assemblée qui s'étaient prononcés par la négative dans le vote précédent ayant eu l'imprudance de blesser les gentilshommes verriers en proposant leur candidature... « Eh bien, mais si nous nommions un de ces messieurs? » Jean de Robert Lassagne se leva aussitôt et dit : « Messieurs, vous seriez sûrs au moins de nommer un honnête homme. »

Quoi qu'il en soit, le cahier de doléances de la noblesse, retrouvé lui aussi aux Archives du Calvados, tient compte de l'importance économique de la verrerie pour le Couserans. Voici le texte de l'article qui lui est consacré : « Que la fabrication du verre sera particulièrement encouragée comme intéressant une portion considérable de la noblesse et comme étant dans le pays la cause d'une circulation très étendue; à l'effet de quoi on sollicitera un règlement pour protéger le commerce et proscrire à jamais les verres

étrangers ou du moins imposer à leur entrée dans le royaume des droits assez forts pour que ceux qui sont fabriqués en France puissent toujours avoir la préférence,

Que l'on portera de justes plaintes sur les atteintes que l'on donne journellement aux privilèges et prérogatives qui ont été accordés de tous les temps par nos rois à la partie de la noblesse qui s'occupe de cette fabrication, et qui ont entr'autres été renouvelés en 1475.

Que cependant elle s'unit au reste de la noblesse pour renoncer à tout privilège contraire à l'uniformité qui doit régner entre toutes les propriétés relativement à l'imposition et à la répartition... »

Les verriers renonçaient volontiers à leurs privilèges nobiliaires mais non à leurs privilèges économiques. Le vœu de la noblesse restera comme beaucoup d'autres un vœu pieux, puisque la Révolution, mettant fin aux privilèges de toutes sortes, aura raison de l'organisation ancestrale de l'art et science de verrerie.

Il faut aussi noter dans les cahiers de doléances de la noblesse comme du Tiers Etat du Couserans la préoccupation de ne plus laisser exporter les bois dans les contrées voisines. On réclame également de nouveaux règlements sur la question des Eaux et Forêts.

Le Couserans et le Comminges sont encore assez boisés et dépourvus de charbon de terre : il semble qu'on ait moins traqué les verriers dans ces régions que, par exemple, dans le Bas-Languedoc.

Après avoir essayé de faire sentir à quel point leur « art » conditionnait la vie des verriers, il faut, pour finir, évoquer cet autre pivot de leur existence : la foi des verriers. Il suffit de donner à ce sujet quelques points de repère.

Rappelons la situation : les verriers du Comté de Foix n'émigrent pas lors de la révocation : ils abjurent, généralement du bout des lèvres ; leur vie très marginale, pour la plupart en Couserans, les tient souvent à l'abri de la persécution.

Mais ils ont vécu pendant plus d'un siècle tantôt victimes du zèle répressif de l'administration, tantôt bénéficiant de longues périodes d'une relative tolérance.

Mais quels événements significatifs choisir dans la longue série des persécutions du XVIII^e siècle ? Tout d'abord l'assemblée de La Bade, provoquée par le menuisier Gardel autour duquel s'étaient groupés les protestants du Mas. En 1697 il court de faux bruits : l'intervention des puissances protestantes (Angleterre et Hollande) améliorerait prochainement le sort des réformés français. Cela provoque un vent d'espoir et la première « assemblée » clandestine d'une certaine importance dans la région du Mas.

La métairie de La Bade, située dans la juridiction de Gabre, en Languedoc, appartenait au sieur de Courtalas (un Grenier). Le 31 août au soir, 300 personnes s'y rendirent sans se cacher le moins du monde.

Pourquoi dans la juridiction de Gabre ? Parce que, pour lors, sa situation en Languedoc permettait d'échapper aux poursuites impitoyables encourues dans le pays de Foix depuis les assemblées de 1688. Parce que les verriers étaient toujours prêts à accueillir ces assemblées et à y participer nombreux, contrairement au reste de la noblesse plus réservée et plus prudente, peut-être retenue par son respect de l'autorité.

La répression fut très dure, surtout pour Courtalas qui avait accueilli l'assemblée : 4 hommes dont un faiseur de peignes de Gabre furent envoyés aux galères, 3 femmes dont celle du sieur de Courtelas furent emprisonnées à Montpellier. De nombreux participants furent condamnés par contumace, dont Gardel, l'instigateur de l'assemblée ; la métairie de La Bade fut rasée.

Autre épisode tragique parmi d'autres :

Il se situe aux verreries de Pointis en Couserans. Isolée, croyant le culte toléré, la petite communauté des verriers fit venir le pasteur Cortiez qui avait la responsabilité des églises de la région. La femme d'un verrier catholique le dénonça à l'évêque qui fit intervenir les forces de l'ordre. Le jugement eut lieu à Auch en février 1746 : sur les 45 verriers condamnés aux galères perpétuelles, 8 furent arrêtés. Les autres purent se cacher. Sur ces 8, 2 abjurèrent, 1 mourut en prison, 5 furent envoyés aux galères dont le sieur de Lastermes, âgé de 76 ans, qui fut libéré 9 ans plus tard sur l'avis favorable de l'Intendant d'Etigny qui ne pouvait lui reprocher « que ses sentiments de religion et son imprudence d'avoir assisté aux assemblées de religionnaires ».

Il est remarquable que cet épisode se situe dans la généralité d'Auch, où quelques années plus tôt l'intendant avait écrit : « on ne veut pas leur perte ». Mais les autorités, même dans les régions où le danger protestant était négligeable, vivaient dans la hantise des Camisards.

André Grenier, sieur de Barmont, verrier de Pointis, quitta la France à la suite de cet épisode, entra au séminaire de Lausanne et fut le premier pasteur du Désert originaire de ces régions.

Si la liste des verriers fugitifs est très brève, celle des Galériens est beaucoup plus longue.

Dernier épisode à évoquer bien connu de tous : l'arrestation du pasteur François Rochette et des frères de Grenier en septembre 1761 à Caussade. Le premier coupable d'être pasteur, les trois autres de s'être portés à son secours avec les armes en vrais gentilshommes verriers. Tous furent exécutés et moururent en héros sur la place du Salin à Toulouse.

Cet événement atterra les protestants et consterna l'opinion, tant ce vent de répression pouvait sembler anachronique. Il précédait de peu les affaires Calas et Sirven qui firent si grand bruit grâce à Voltaire.

Ces faits, cités à titre d'exemple, ne sont qu'une illustration de plus de la condition des verriers. Leur comportement dans ce domaine ne fut pas uniforme. Surtout, il faut se garder d'un jugement qui ne prendrait pas le recul de l'historien : ce serait trop simple de pouvoir affirmer : là sont les bons, là sont les méchants. Ils furent des hommes et des femmes amenés à réagir aux situations, à se défendre, avec le ferme dessein d'abandonner le moins possible leurs lieux d'existence et leur foi.

N.B. — Les documents relatifs aux Etats Généraux de 1781 concernant le Couserans, conservés aux Archives du Calvados, sont cotés 77.F 263 (cote provisoire).